

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 65 (1956)
Heft: 1

Artikel: Il faut rendre nos routes plus sûres
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682628>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il faut rendre

Cette année verra-t-elle enfin aboutir quelques-unes des mesures préconisées pour améliorer la circulation? Il faut rendre hommage à l'effort fait dans ce sens par nos grandes associations touristiques, à commencer par le T. C. S. et l'A. C. S.

Les dangers de la circulation exposés par l'image aux écoliers

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici, grâce à l'autorisation du Touring-Club suisse, quatre des affiches éditées par lui à l'intention des écoles. Cette série de 21 tableaux fort clairs et compréhensibles, chacun d'eux rappelant une ou deux règles essentielles, sont un excellent moyen d'éducation. Et nous pensons que les groupes de « juniors » de la Croix-Rouge de la Jeunesse auront là aussi une tâche à accomplir en aidant leurs maîtres et maîtresses à attirer l'attention de chaque élève de leurs écoles sur la connaissance et le respect des lois de la circulation.

Pour la sécurité des cyclistes

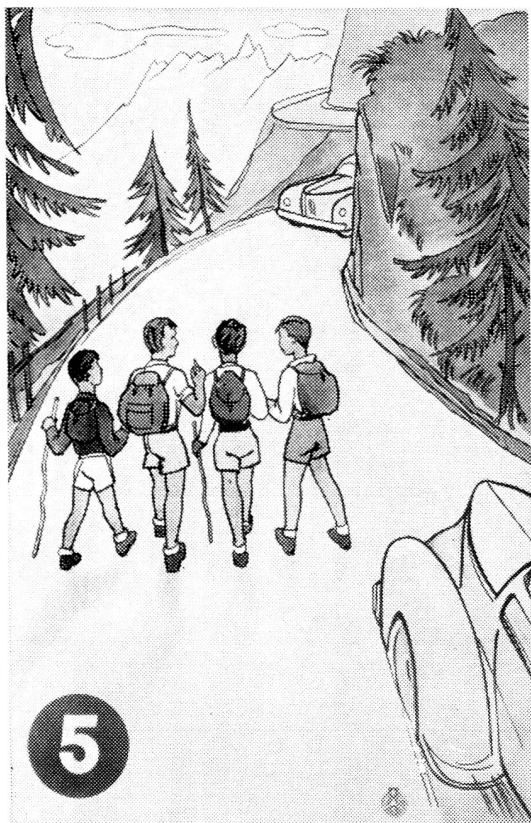
Une autre initiative, prise également par le T. C. S., appuyée par les principales unions cyclistes et motocyclistes suisses, verra également espérons-nous ses efforts couronnés de succès. C'est celle qui, en décembre, a visé à l'intensification de la campagne pour que chaque vélo soit muni d'un éclairage suffisant et d'un feu rouge arrière. 12 000 affiches insistant sur le danger des éclairages défectueux ont été distribuées, les marchands de cycles sont en pourparlers pour placer sur tous les vélos qu'ils vendront à l'avenir un feu électrique arrière. Regrettons à ce propos que la loi suisse, à l'encontre de ce qui s'est fait en France, ne rende pas ce feu obligatoire. Soulignons, dans le même domaine, le fait que le canton de Genève, dès cette année, a adopté également la plaque de police rouge, réfléchissante, en usage déjà dans nombre d'autres cantons.

L'amélioration du réseau routier

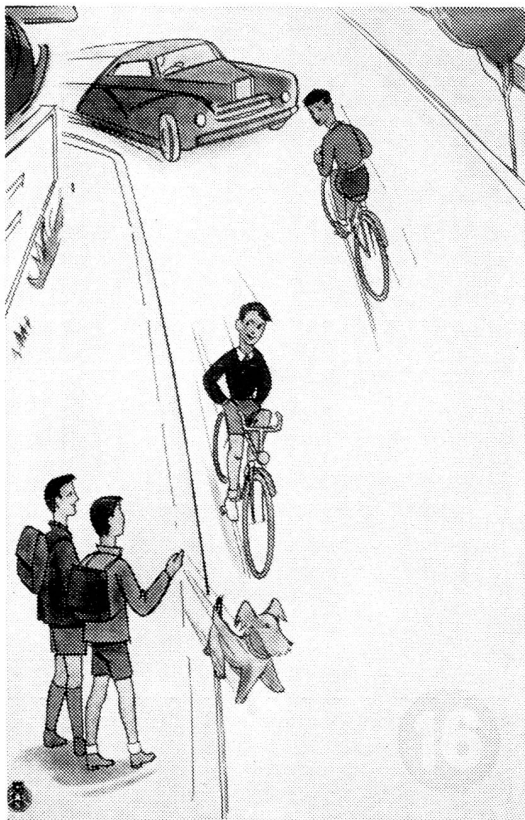
Qu'il nous faille des routes adaptées à la circulation actuelle, c'est presque un lieu commun. Partout des voix se font entendre pour le dire et le répéter. Si la solution des « auto-routes » apparaît assurément à la fois logique et tentante, il ne faudrait pas cependant qu'elle devienne une manière d'oreiller de paresse. Car il se passera certainement bien des années avant que la réalisation du gigantesque projet prévu — et qui est d'ailleurs à étudier de très près — puisse être fait accompli. En attendant, il faut souhaiter que l'on élargisse nos artères principales, que l'on ménage surtout, partout, des pistes réservées aux cyclistes et des trottoirs pour les piétons.

Limitation de vitesse pour les véhicules à moteur?

Un projet veut fixer la vitesse de façon uniforme à 50 km/h dans les agglomérations. Une telle mesure n'apparaît nullement souhaitable. La circulation doit rester souple. Le 50 km/h est excessif dans bien des



Les cinq premiers des vingt et un tableaux montrent le comportement du piéton sur la route. (Quatre clichés du T. C. S. aimablement prêtés par « Touring »).



Chaque tableau n'enseigne qu'une ou deux règles, ce qui les rend claires et compréhensibles.

nos routes plus sûres

rues, il est insuffisant pour les avenues de grande circulation. Une limitation raisonnable de vitesse, par contre, à 90 ou 100 km comme maximum autorisé sur nos grand'routes, interdirait les « exploits » des fous qui se lancent à 130 ou à 150 km/h sur un réseau qui n'est nulle part, en Suisse, fait pour de telles allures, et apparaît le remède auquel il faudra bien recourir un jour. Les directeurs communaux de police du canton de Zoug ont été unanimes à considérer que la limitation de vitesse est un moyen efficace de lutte contre les accidents.

Qui apprendra aux « chauffards » à respecter la vie humaine?

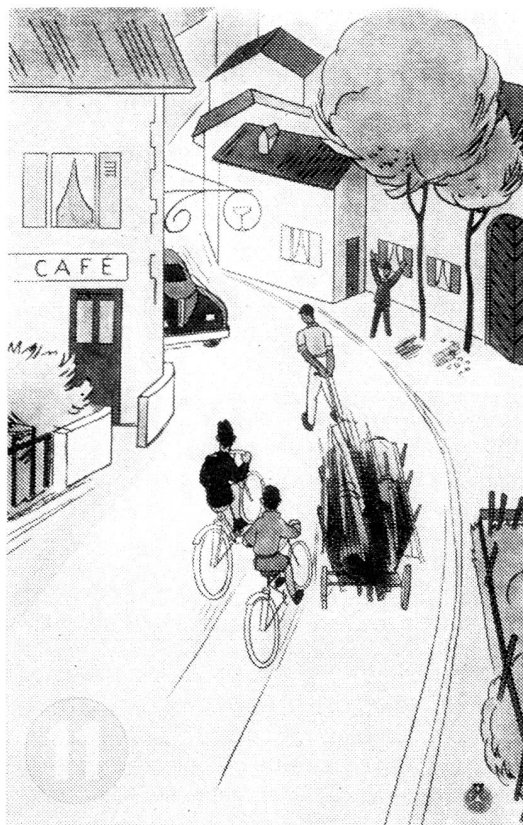
Ne mettons pas trop en doute la valeur des « semaines » ou des « quinzaines » de la circulation. Elles rappellent certainement un certain nombre de conducteurs honnêtes au sentiment de leur devoir. Mais il ne faut pas se leurrer quant à leur efficacité pour ceux qui se fichent comme colin-tampon de leurs responsabilités vis-à-vis d'autrui. Seules des condamnations toujours plus sévères et le retrait définitif de tout permis de conduire nous débarrasseront de ces conducteurs dangereux qui sont, en réalité, autant d'asociaux et de criminels en puissance. Ces mois derniers, la procédure pénale appliquée aux conducteurs rédivistes en état d'ivresse a été rendue plus sévère par les autorités zuricoises: tout cas d'ivresse au volant sera considéré dorénavant comme délit criminel par les tribunaux zuricois lorsque le conducteur aura déjà été condamné pour le même délit moins de dix ans auparavant; la prescription appliquée jusqu'ici était de cinq ans. De son côté, le Tribunal de police de Bâle a condamné à une peine de prison ferme un automobiliste qui n'était que partiellement responsable d'un accident causé par un excès de vitesse, mais qui avait subi précédemment une condamnation avec sursis pour avoir roulé en état d'ivresse. A suivre et à imiter. Car la « route rouge », dans l'insécurité actuelle de la circulation, cause autant de maux et de pertes que des maladies comme la tuberculose ou le cancer. Et la Croix-Rouge ne peut pas plus s'en désintéresser qu'elle ne le fait de tous les autres problèmes de la santé humaine.

*

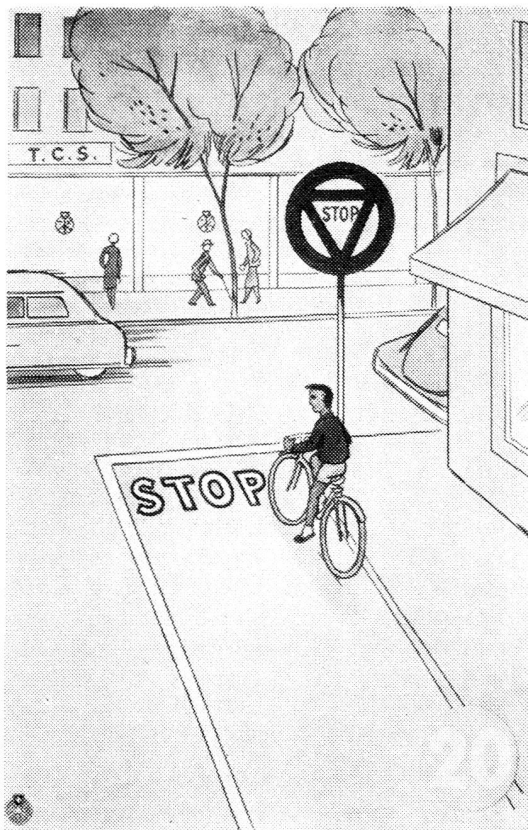
SECOURISME AERIEN EN MONTAGNE

Une action des aviateurs et des montagnards genevois

La section genevoise de l'Aéro-Club de Suisse a acquis à de bonnes conditions grâce à une subvention des autorités et à l'appui de la Fédération montagnarde, un avion Super-Piper-Club équipé d'un moteur de 150 CV et au train d'atterrissage combiné avec roues et skis rétractables. Cet appareil sera destiné aux secours aériens en haute montagne. Le moniteur de l'Aéro-Club genevois, M. Golaz, a suivi à cet effet le cours de sauvetage sur glacier organisé sur le plan fédéral cet automne et formera à son tour des pilotes spécialisés. L'exemple donné par le pilote Geiger à Sion et par M. Wissel dans les Grisons n'a pas été perdu. Voilà une belle initiative qui mérite d'être soutenue.



Les trois sujets suivants s'occupent des enfants jouant au bord de la route, et huit tableaux traitent des enfants en tant que cyclistes. Le sujet reproduit ici montre le danger du dépassement aux endroits où la vue est masquée.



Les cinq derniers tableaux expliquent les signaux routiers et démontrent la nécessité absolue de les respecter